

RÉCITS DE SACCAGES ET DE RÉSISTANCES



ENTREPRISES MINIÈRES CANADIENNES EN AMÉRIQUE LATINE

L'Entraide missionnaire
Comité pour les droits humains en Amérique latine
Projet Accompagnement Solidarité Colombie

RÉDACTION: Éva Mascolo-Fortin, Florence Tiffou et Marie-Ève Marleau

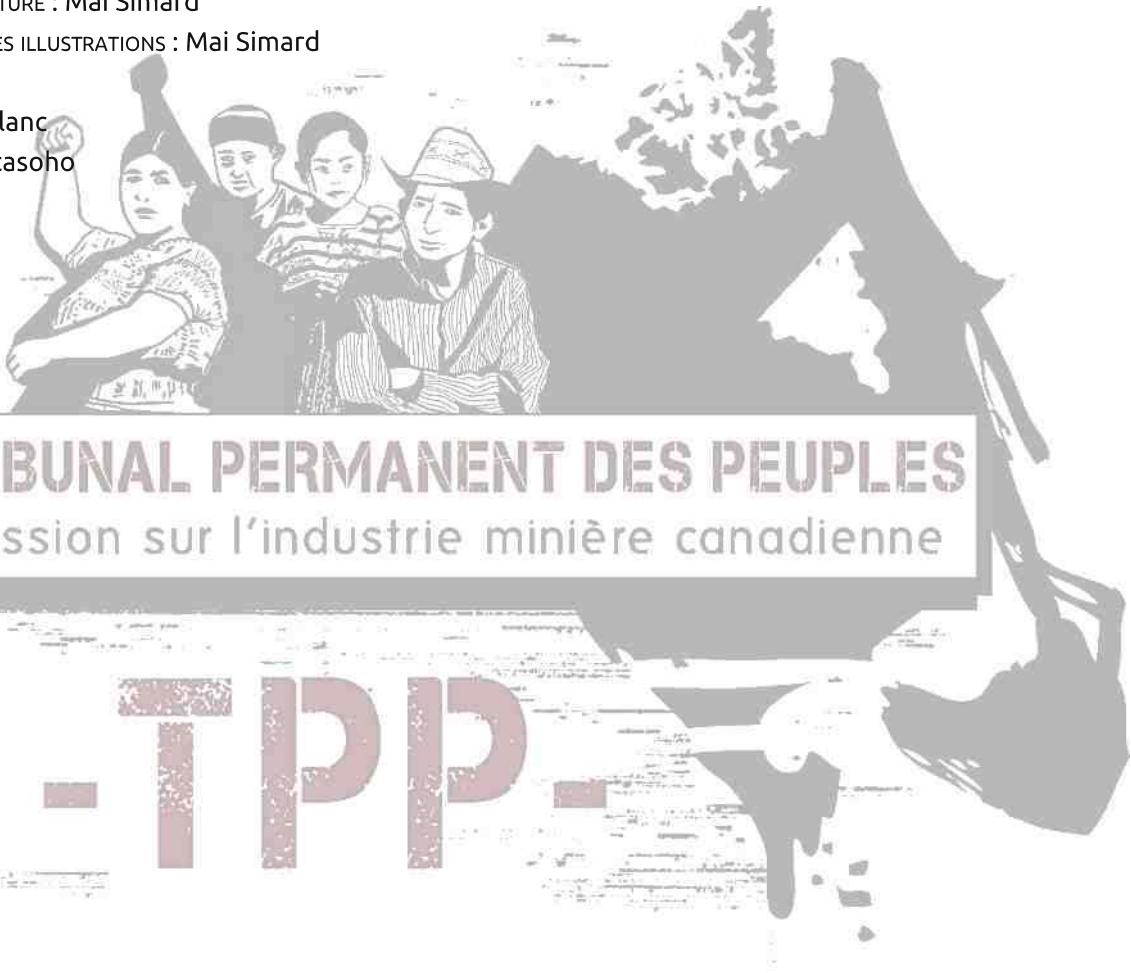
COMITÉ DES OUTILS PÉDAGOGIQUES : Gerardo Aiquel, Ximena Cuadra,
Catherine Joubert, Isabelle L'Héritier,
Micheline Malboeuf, Marie-Ève Marleau,
Éva Mascolo-Fortin, Catherine Paquin,
Richard Renshaw, Florence Tiffou

DESSIN DE LA PAGE COUVERTURE : Mai Simard

ILLUSTRATIONS ET TEXTES DES ILLUSTRATIONS : Mai Simard

GRAPHISME : Mélissa Leblanc
IMPRESSION : Ateliers Katasoho

AVRIL 2016



TRIBUNAL PERMANENT DES PEUPLES
Session sur l'industrie minière canadienne

-TPP-

TRIBUNAL PERMANENT DES PEUPLES

Session sur l'industrie minière canadienne

Le Tribunal permanent des peuples (TPP), fondé en 1979 par l'avocat et sénateur italien Lelio Basso, est un tribunal éthique international qui signale et diffuse des cas de violations systémiques des droits humains qui ne trouvent pas de reconnaissance ni de réponse auprès des instances officielles. Le cas des entreprises transnationales, en particulier du secteur extractif, est emblématique: face à l'impunité des violations des droits commises, le TPP devient un outil de recherche de justice et de lutte pour les personnes affectées par les opérations de ces entreprises.

Ce tribunal d'opinion s'inspire des travaux du philosophe Bertrand Russell qui a mené en 1966 un tribunal international d'opinion sur les crimes de guerre au Vietnam. Le TPP a été formellement inauguré par des juristes engagés, des militants pour les droits de la personne et des récipiendaires du Prix Nobel de la Paix. Le Tribunal s'appuie sur les instruments du droit international, dont les principes de la Déclaration d'Alger de 1976 sur les droits fondamentaux des peuples et la Déclaration sur les droits des peuples autochtones de 2007. Les différents chapitres du TPP ont cherché à lutter contre l'impunité et à promouvoir le respect des droits, l'accès à la justice et la réappropriation des instruments des droits humains par les peuples.

L'industrie minière canadienne, cause majeure de violations des droits

Le Canada est au cœur de l'industrie minière mondiale: entre 50 et 70 % des opérations minières en Amérique latine sont menées par des entreprises canadiennes. Pourquoi ce poids si important sur la scène internationale? Du 29 mai au 1er juin 2014, le Tribunal permanent des peuples (TPP) siégeait à Montréal pour une audience sur l'industrie minière canadienne en Amérique latine, avec une attention particulière sur le rôle et les responsabilités de l'État canadien dans les violations des droits commises. Cette initiative a été portée par une coalition large d'une quarantaine de groupes de la société civile du Québec et du Canada préoccupés par l'assaut des minières contre les communautés, les défenseurs des droits humains, les écosystèmes et les économies locales.

Pour la première fois, le rôle spécifique de l'industrie minière canadienne était abordé au Canada dans le cadre d'un tribunal d'opinion. Des tribunaux d'opinion en relation avec les impacts de l'extraction minière ont auparavant été réalisés dans plusieurs pays des Amériques, entre autres en Colombie, au Mexique, au Guatemala et au Chili. Les audiences du TPP ont permis d'explorer différents axes de responsabilité des entreprises minières et de l'État canadien.

Audience Amérique latine, 29 mai au 1er juin 2014

Plus d'une vingtaine de témoins, militantes et militants pour les droits humains et spécialistes provenant d'Amérique latine, du Québec, du Canada et d'Europe ont participé à l'audience pour présenter leurs témoignages devant un jury composé de personnalités publiques de divers horizons: Maude Barlow (Conseil des Canadiens), Mireille Fanon-Mendès-France (Fondation Frantz-Fanon, France), Nicole Kirouac (Comité de vigilance de Malartic), Gérald Larose (Université du Québec à Montréal), Viviane Michel (Femmes autochtones du Québec), Javier Mujica Petit (Centro de Políticas Públicas y Derechos Humanos, Pérou), Antoni Pigrau Solé (Universitat Rovira i Virgili, Espagne), Gianni Tognoni (Fondation Lelio Basso, TPP, Italie).

Les membres du Tribunal ont ainsi pu entendre les témoignages de personnes affectées par les activités de :

- Goldcorp (Entre Mares, Honduras)
- Tahoe Resources (Escobal, Guatemala)
- Blackfire Exploration (Payback, Mexique)
- Excellon Resources (La Platosa, Mexique)
- Barrick Gold (Pascua Lama, Chili-Argentine)

LES ILLUSTRATIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES À L'ENCRE PAR L'ARTISTE MAI SIMARD
AVEC L'OBJETIF DE REPRÉSENTER LES IMPACTS SOCIOENVIRONNEMENTAUX
ET LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS PAR LES PROJETS MINIRS CANADIENS SUR LES COMMUNAUTÉS.



MINE PASCUA LAMA, CHILI-ARGENTINE

BARRICK GOLD

Dès 1994, Barrick Gold Corporation, à travers sa filiale Nevada SpA, débute des travaux d'exploration en vue d'implanter une mine à ciel ouvert à près de 5 000 mètres d'altitude à la frontière chilienne-argentine, au cœur de la Cordillère des Andes. Le site se trouve à proximité de la mine Veladero en Argentine, en exploitation depuis plusieurs années. En 1997, l'Argentine et le Chili signent un Traité minier binational qui modifie la Constitution des deux pays, permettant l'exploitation des ressources minérales dans la zone franche frontalière.

DES GLACIERS ET RESSOURCES HYDRIQUES EN DANGER

Dès le début des années 2000, les communautés de la vallée du Huasco signalent les menaces sérieuses que représente un tel projet sur l'écosystème semi-désertique et montagneux de la région. Pascua Lama représente un risque pour la quantité d'eau disponible, déjà précaire, dans les nappes souterraines et les glaciers, ainsi que pour sa qualité, ce qui se traduit également par des menaces à la santé des personnes et à la biodiversité. Des groupes d'habitants des communautés, de paysannes et paysans et de membres de communautés religieuses ont rapidement relevé des risques de dommages irréversibles à trois glaciers, lesquels n'avaient pas été mentionnés lors du dépôt de la première étude d'impact environnemental approuvée par les autorités environnementales du Chili en 2001.

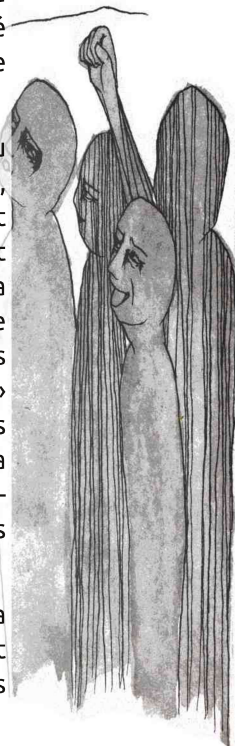
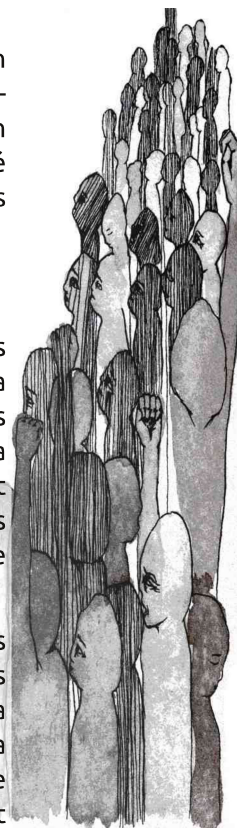
À ce sujet, Barrick a prétendu avoir les technologies nécessaires pour déplacer les 300 000 mètres cubes de glace et pouvoir restituer le site après l'exploitation. Après des démarches juridiques s'échelonnant sur plusieurs années, les craintes des communautés seront confirmées, notamment par la sentence de la Cour d'appel de Copiapó en juillet 2013 qui paralyse les opérations de Pascua Lama. La Cour signale que l'entreprise minière n'a pas mis en œuvre correctement les mesures de contrôle et de mitigation des particules de matière, ce qui a produit un excès de matière fine en suspension et constitue une menace pour les ressources hydriques. Le jugement reconnaît un risque important de contamination de l'environnement, en particulier des eaux et des glaciers.

INSTRUMENTALISATION DE L'ETHNICITÉ AUTOCHTONE DIAGUITA SOUS COUVERT DE LA « RESPONSABILITÉ SOCIALE »

Le territoire vierge et ancestral de la communauté autochtone et paysanne des Diaguita Huascoalinos, convoité par Barrick Gold, n'a jamais été un site minier. La plainte déposée par l'organisation autochtone Comunidad Agrícola Diaguita de los Huascoalinos contre l'État chilien en 2007 auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) révélait l'atteinte au droit à la propriété ancestrale et au droit à la consultation libre, préalable et éclairée. La CIDH a reconnu le déni de justice aux Diaguita Huascoalinos.

Implantée sur le territoire des Diaguita sans consultation ni consentement, Barrick a profité du processus de réémergence de l'autochtonie Diaguita, reconnue légalement en 2006 par l'État chilien, pour mettre en œuvre des programmes de responsabilité sociale des entreprises favorisant l'acceptation du projet minier. Ce dernier a des impacts importants sur le mode de vie traditionnel et sur le patrimoine culturel, favorisant la division de la communauté Diaguita, dont les membres sont à la fois les principaux opposants au projet minier et parmi les bénéficiaires privilégiés des actions de responsabilité sociale de l'entreprise. En effet, des programmes de récupération culturelle (ex.: ateliers de tissage et de céramique) ont été mis en place par la minière à l'intention des Diaguita « sans terre » au détriment des Diaguita avec terre, qui revendiquent leurs droits territoriaux. Les bénéficiaires de ces programmes ont été implicitement tenus d'adhérer au projet Pascua Lama et de se détourner de la Comunidad Agrícola Diaguita de los Huascoalinos, parfois en vendant leurs derechos de estancia, c'est-à-dire leurs droits territoriaux transmis de génération en génération et conservés à travers l'organisation communautaire.

La manipulation des dynamiques communautaires et de l'opinion publique, tout comme l'insertion de la compagnie dans les activités culturelles des différentes communautés, ont altéré la culture Diaguita et contribué à la formation de nouvelles communautés Diaguita qui s'inscrivent en tension avec les opposants au projet minier.



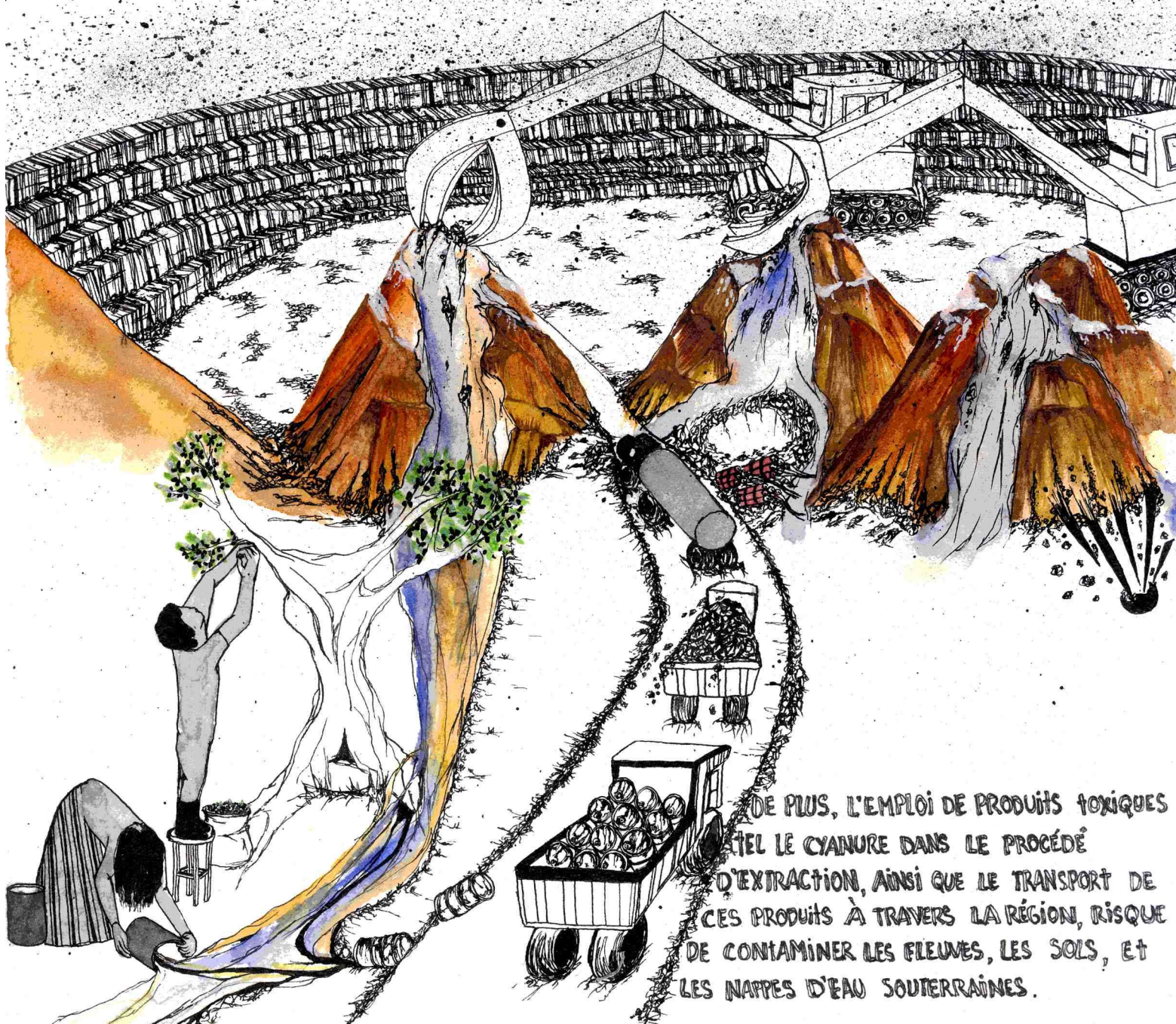
VALLE DEL HUASCO, Chili

PASCUA LAMA, BARRICK GOLD

EXTRACTION D'OR, D'ARGENT ET DE CUivre À CIEL OUVERT
(EN PHASE PRÉLIMINAIRE, PROJET D'EXTRACTION SUR 20 ANS - ACTUELLEMENT SUSPENDU)

AVANT MÊME D'AVOIR ATTEINT LA PHASE DE PRODUCTION, PASCUA LAMA A DÉJÀ DÉTRUIT DE 50 À 70% DES TROIS GLACIERS MILLÉNAIRES (ESPERANZA, TORO I, TORO II) QUI SONT LES PRINCIPALES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DANS CETTE RÉGION ARIDE DES ANDES.

L'ÉMISSION DE GRANDES QUANTITÉS DE POUSSIÈRE ET L'UTILISATION D'EXPLOSIFS RISQUENT DE CAUSER DES DOMMAGES IRREVERSIBLES AUX GLACIERS ET DE CONTAMINER L'AIR.

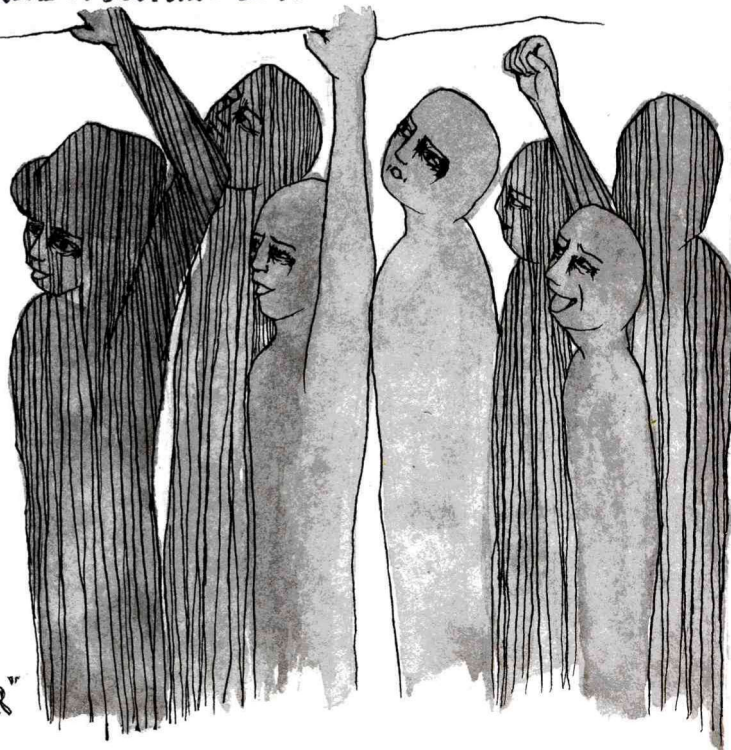
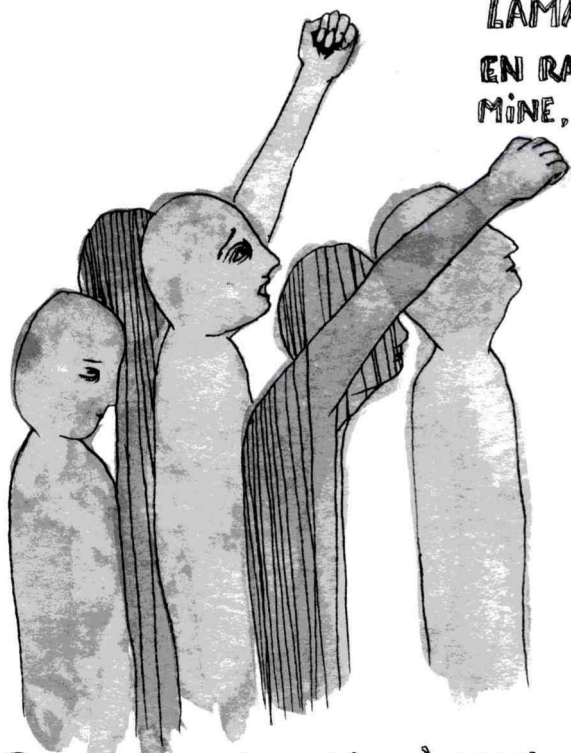


DE PLUS, L'EMPLOI DE PRODUITS TOXIQUES TEL LE CYANURE DANS LE PROCÉDÉ D'EXTRACTION, AINSI QUE LE TRANSPORT DE CES PRODUITS À TRAVERS LA RÉGION, RISQUE DE CONTAMINER LES FLEUVES, LES SOLS, ET LES NAPPES D'EAU SOUTERRAINES.

PASCUA LAMA SE SITUE SUR LES TERRES ANCESTRALES DES HUASCOALTINOS, PEUPLE AUTOCHTONE DE LA VALLÉE DU HUASCO. L'EXPROPRIATION DE CES TERRES PAR L'ENTREPRISE A NON SEULEMENT DÉSTABILISÉ LES ACTIVITÉS AGRICOLES, SOCIALES, ET CULTURELLES DE LA COMMUNAUTÉ, MAIS LA PRÉSENCE DE LA COMPAGNIE MINIÈRE MENACE LE MAINTIEN À LONG TERME DE L'ENSEMBLE DE LEUR ORGANISATION ANCESTRALE.



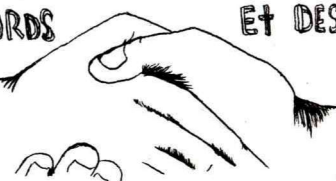
DEPUIS LE DÉBUT DU PROJET (2005), UNE GRANDE MOBILISATION LOCALE A VU LE JOUR AFIN DE CONTRER LE PROJET PASCUA LAMA. SUITE À DE NOMBREUSES DÉMARCHES JUDICIAIRES EN RAPPORT AVEC LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA MINE, LA COUR SUPRÊME A SUSPENDU LE PROJET.



POUR CONTRER L'OPPOSITION À LA MINE, BARRICK GOLD TENTE RÉGULIÈREMENT DE "S'ACHETER" DES ALLIÉS EN FINANÇANT DES PROJETS LOCAUX. CES STRATÉGIES ENTRAÎNENT DES DÉSACCORDS

ET DES CONFLITS SOCIAUX IMPORTANTS.

BARRICK GOLD



MUNICIPALITÉS



MINE PAYBACK, MEXIQUE

BLACKFIRE EXPLORATION

Blackfire Exploration Mexico est une filiale de l'entreprise minière canadienne Blackfire Exploration. En 2008, elle amorce l'exploitation du sous-sol à Chicomuselo, dans la région du Chiapas au Mexique, pour produire de la barytine à l'aide d'un modèle d'exploitation à ciel ouvert. Deux ans après le début des activités, soit le 7 décembre 2009, la mine Payback est fermée par les autorités du Chiapas en raison de violations des normes environnementales. Cette décision survenait quelques jours après l'assassinat du défenseur environnemental Mariano Abarca Roblero. Diverses tentatives illégales pour reprendre les opérations se sont succédé depuis. Les habitant.e.s demeurent vigilant.e.s pour empêcher que leur territoire soit à nouveau exploité sans leur consentement.

PROMESSES ÉCONOMIQUES NON TENUES, ENVIRONNEMENT DÉGRADÉ, DROITS SOCIAUX BAFOUÉS

Chicomuselo compte environ 25 000 habitants, dont 76% de la population vit sous le seuil de la pauvreté, faisant de cette municipalité l'une des plus pauvres du Mexique. Avant l'arrivée de Blackfire, les communautés locales ne pratiquaient pas d'activités économiques reliées au secteur minier. En échange de l'accès aux ressources minières de leur région, Blackfire a promis à la communauté un certain nombre d'avantages, notamment économiques (création d'emplois, développement d'infrastructures). Pour l'essentiel, les promesses n'ont pas été tenues. En revanche, la présence de la mine a causé des tensions sociales importantes entre les membres de la communauté employés par la mine et ceux s'opposant à ses activités, dans un climat qui s'est rapidement dégradé. Plusieurs aspects des ententes avec l'entreprise ont été peu transparents (tels que la superficie de terre accordée), et la population a été mal représentée dans les négociations. Au niveau environnemental, la population a sonné l'alarme quant à des cas d'érosion des sols augmentant la boue dans les rivières et contribuant à contaminer l'eau.

MARIANO VIVE! ASSASSINAT ET RÈGNE DE L'IMPUNITÉ

Le 27 novembre 2009, le climat de violence qui s'est installé suite à l'implantation de la mine a culminé avec l'assassinat par balle de Mariano Abarca, figure connue du mouvement local dénonçant les impacts de la mine. Il avait auparavant subi divers préjudices pour son opposition au projet minier, notamment des actes de violence et une arrestation sans justification légale alors qu'il participait à une manifestation pacifique. Quelques jours avant son assassinat, M. Abarca avait déposé une plainte aux autorités contre deux employés de Blackfire, en raison de menaces de mort proférées à son égard. Les personnes qui ont été arrêtées après son assassinat avaient toutes un lien avec l'entreprise minière (employé, sous-traitant, etc.). À ce jour, toute la lumière n'a pas été faite sur les circonstances de l'assassinat, malgré de nombreuses plaintes déposées et des enquêtes sur le terrain menées par des organismes de défense des droits humains du Mexique et du Canada.

CORRUPTION : ACHETER DES ALLIÉS POUR MAINTENIR LA « PAIX SOCIALE »

Fait tout aussi troublant, des actes de corruption ont été documentés. Des documents montrant des preuves de paiements effectués entre mars 2008 et avril 2009 par Blackfire Mexico dans le compte personnel du maire de Chicomuselo, s'élevant à près de 20 000 \$, ont été dévoilés. Blackfire aurait ainsi fait des versements illégaux au maire pour s'assurer de son appui. L'affaire a fait l'objet d'une enquête de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) initiée en 2010 en vertu de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers. L'enquête a pris fin en février 2015 alors que la GRC, sans plus de commentaires, a affirmé que l'affaire ne donnait pas lieu à des accusations criminelles.



COMMUNAUTÉ DE CHICOMUSELO, CHIAPAS, MEXIQUE

MINE PAYBACK, BLACK FIRE EXPLORATION LTD.

EXTRACTION DE BARYTE À CIEL OUVERT

LA MINE PAYBACK A ÉTÉ EN EXPLOITATION DEUX ANS (2008/09) JUSQU'À CE QUE LES AUTORITÉS MEXICAINES DÉCIDENT D'EN INTERROMPRE LES ACTIVITÉS EN RAISON DE VIOLATIONS À LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

DURANT CES DEUX ANNÉES, LA COMPAGNIE A INSTALLÉ UN CLIMAT DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION DANS LA COMMUNAUTÉ



MAÎGRÉ LA FERMETURE DE LA MINE ON TROUVE TOUJOURS SUR LE SITE DE LA MACHINERIE, AINSI QUE PLUSIEURS LITRES D'HUILE USÉE ET DE SUBSTANCES NON IDENTIFIÉES

PLUSIEURS COURS D'EAU FURENT CONTAMINÉS SUITE À L'ÉROSION DES SOLS CAUSÉE PAR LE DÉVELOPPEMENT MINIER. LA POPULATION Y A OBSERVÉ UN NOMBRE ANORMALEMENT ÉLEVÉ DE POISSONS MORTS, AINSI QUE DES ÉRUPTIONS CUTANÉES SUITE AU CONTACT DE L'EAU AVEC LA PEAU.



BLACK FIRE exploration ltd.

MAIRE DE CHICOMUSELO
JULIO CESAR VELAZQUEZ CALDERON

MARIANO ABARCA



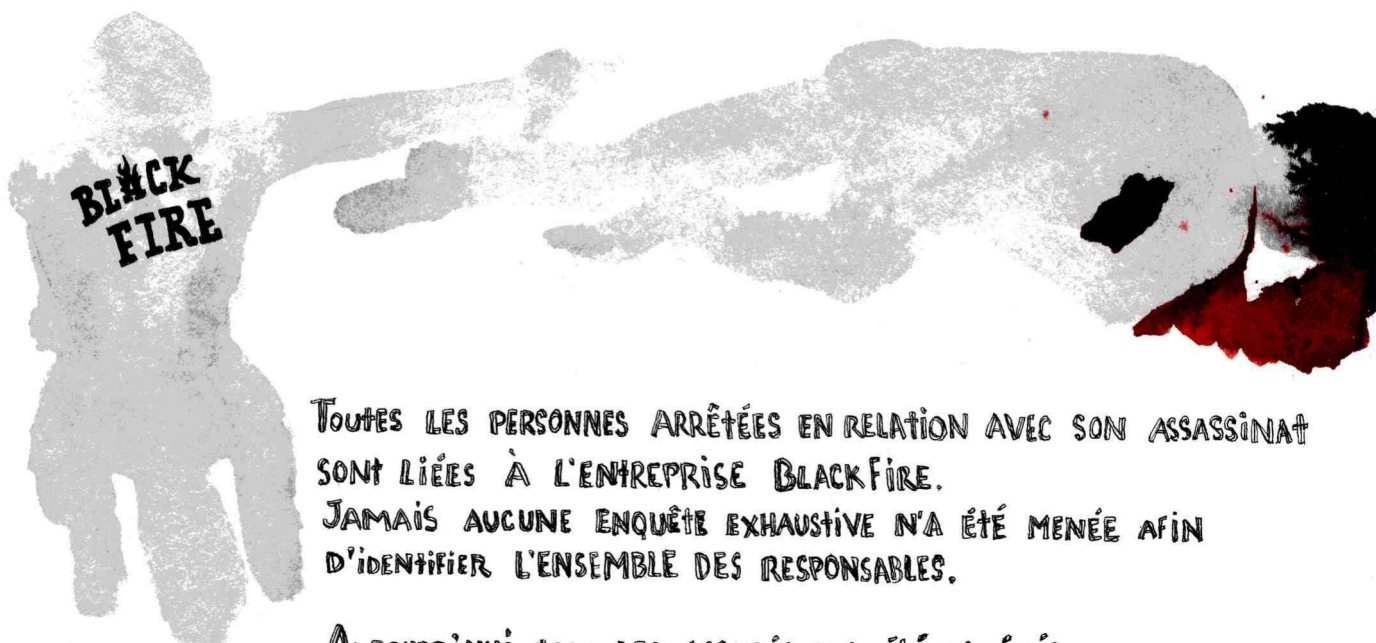
27 NOV 2009

Le 10 juillet 2009, Luis Flores Villatoro, manager des relations publiques de BlackFire, dépose une plainte au nom de l'entreprise contre M. Mariano Abarca, activiste de la communauté luttant contre l'exploitation de la mine par l'entreprise canadienne.

La police mexicaine arrête l'activiste illégalement.

Au mois d'août, M. Abarca reçoit des menaces de mort lui demandant d'abandonner sa campagne contre la minière.

Peu de temps après avoir déposé une plainte pour ces menaces, Mariano Abarca est assassiné, le 27 novembre 2009.



Toutes les personnes arrêtées en relation avec son assassinat sont liées à l'entreprise BlackFire. Jamais aucune enquête exhaustive n'a été menée afin d'identifier l'ensemble des responsables.

Aujourd'hui, tous les accusés ont été libérés...



MINE ESCOBAL, GUATEMALA

TAHOE RESOURCES

Tahoe Resources est une entreprise minière enregistrée à Vancouver, au Canada, qui a son siège social au Nevada, États-Unis. L'entreprise a été fondée en 2010 par un ancien président de la minière canadienne Goldcorp, laquelle détient 40% des actions de Tahoe Resources. Tahoe Ressources est présente au Guatemala depuis 2010 pour exploiter la mine d'argent Escobal près de San Rafael las Flores, à 70 km au sud-ouest de la capitale. Empreint d'irrégularités depuis ses débuts, le projet minier Escobal opère sans le consentement des populations locales, dans un climat de violences et de criminalisation de la contestation, violant ainsi de nombreux droits humains des communautés locales.

EN SAN RAFAEL LAS FLORES Y MI CASA: ¡LA MINA NO PASA! LES COMMUNAUTÉS DISENT NON

Dès l'arrivée de la mine, qui a obtenu sans consultation un permis d'exploration en 2011, un mouvement d'opposition a commencé à se former. Les communautés ont organisé leurs propres consultations entre 2012 et 2014: cinq consultations municipales et neuf assemblées communautaires ont exprimé un rejet massif de l'exploitation minière. À La Villa de Mataquescuintla, 10 000 personnes se sont prononcées contre le projet et 100 en sa faveur dans un référendum municipal. À Jalapa, 98,3 % des 23 000 personnes ayant participé se sont prononcées contre.

Dans la municipalité de San Rafael las Flores, située à moins de 3km de la mine, la population a réclamé pendant trois ans la tenue d'une consultation en vertu du Code municipal. Cela leur fut refusé, la consultation étant systématiquement bloquée par des recours légaux initiés par des personnes travaillant pour la mine ou ayant une relation d'affaires avec celle-ci. Des représentant.e.s du peuple Xinca, dont le territoire est aussi affecté, se sont aussi mobilisé.e.s pour dénoncer le non-respect de leur droit à la consultation et au consentement.

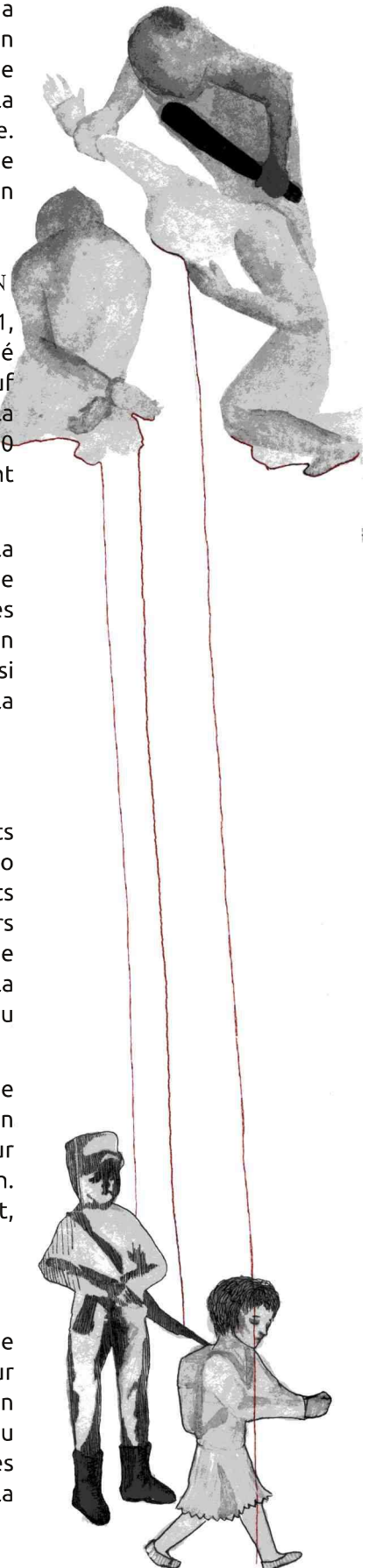
CRIMINALISATION, MILITARISATION ET VIOLENCES

La répression des actions des communautés locales pour exiger le respect de leurs droits a causé de nombreuses altercations. La crise culmine le 27 avril 2013 lorsqu'Alberto Rotondo, chef de la sécurité de la mine, ordonne d'ouvrir le feu contre 6 manifestants pacifiques. Il est arrêté pour tentative de meurtre trois jours plus tard à l'aéroport, alors qu'il tente de fuir le pays. Le 2 mai, le gouvernement déclare la région en état de siège pour 30 jours. Pendant cette période, les droits civils et politiques de la population de la région étant restreints, de nombreuses arrestations et perquisitions arbitraires ont eu lieu.

Les organisations locales de défense des droits humains notent une politique systématique de criminalisation des personnes participant aux efforts de mobilisation contre la mine Escobal: près de 90 personnes ont été ciblées et judiciairisées pour leur implication dans la résistance. Certaines d'entre elles passeront plusieurs mois en prison. En avril 2014, Topacio Reynoso, une jeune leader de 16 ans active dans le mouvement, est assassinée.

VERS OÙ SE TOURNER POUR OBTENIR JUSTICE?

L'impunité se poursuit. En juin 2014, les victimes de l'attaque armée déposaient une plainte devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre Tahoe Resources pour négligence et voies de faits. Leur requête a été rejetée par la Cour, qui statuait en novembre 2015 ne pas avoir juridiction pour examiner les faits. Pendant ce temps, au Guatemala, la mine est toujours en opération. Durant l'été 2015, d'importantes mobilisations citoyennes se sont soulevées dans l'ensemble du pays pour dénoncer la corruption politique, un problème majeur au Guatemala.



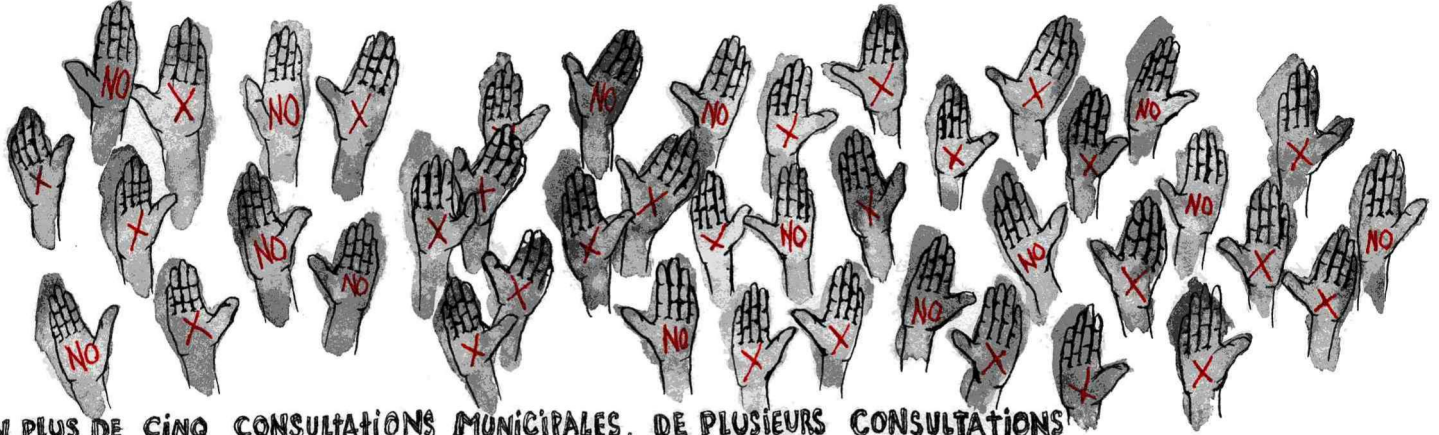
SAN RAFAEL DE LAS FLORES, SAN ROSA, GUATEMALA

PROJET ESCOBAL, TAHOE RESOURCES INC.

EXTRACTION D'ARGENT, OR, ZINC, ET PLOMB

EXPLOITATION SOUTERRAINE

LE GOUVERNEMENT NATIONAL N'A EFFECTUÉ AUCUNE CONSULTATION AVANT D'OCTROYER LES PERMIS D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION À MINERA SAN RAFAEL, FILIALE DE TAHOE RESOURCES.



EN PLUS DE CINQ CONSULTATIONS MUNICIPALES, DE PLUSIEURS CONSULTATIONS COMMUNAUTAIRES, ET DE MANIFESTATIONS REJETANT LA MINE DANS LA RÉGION, PLUS DE 250 PERSONNES ONT PRÉSENTÉ DES PLAINTES POUR S'OPPOSER AU PROJET.

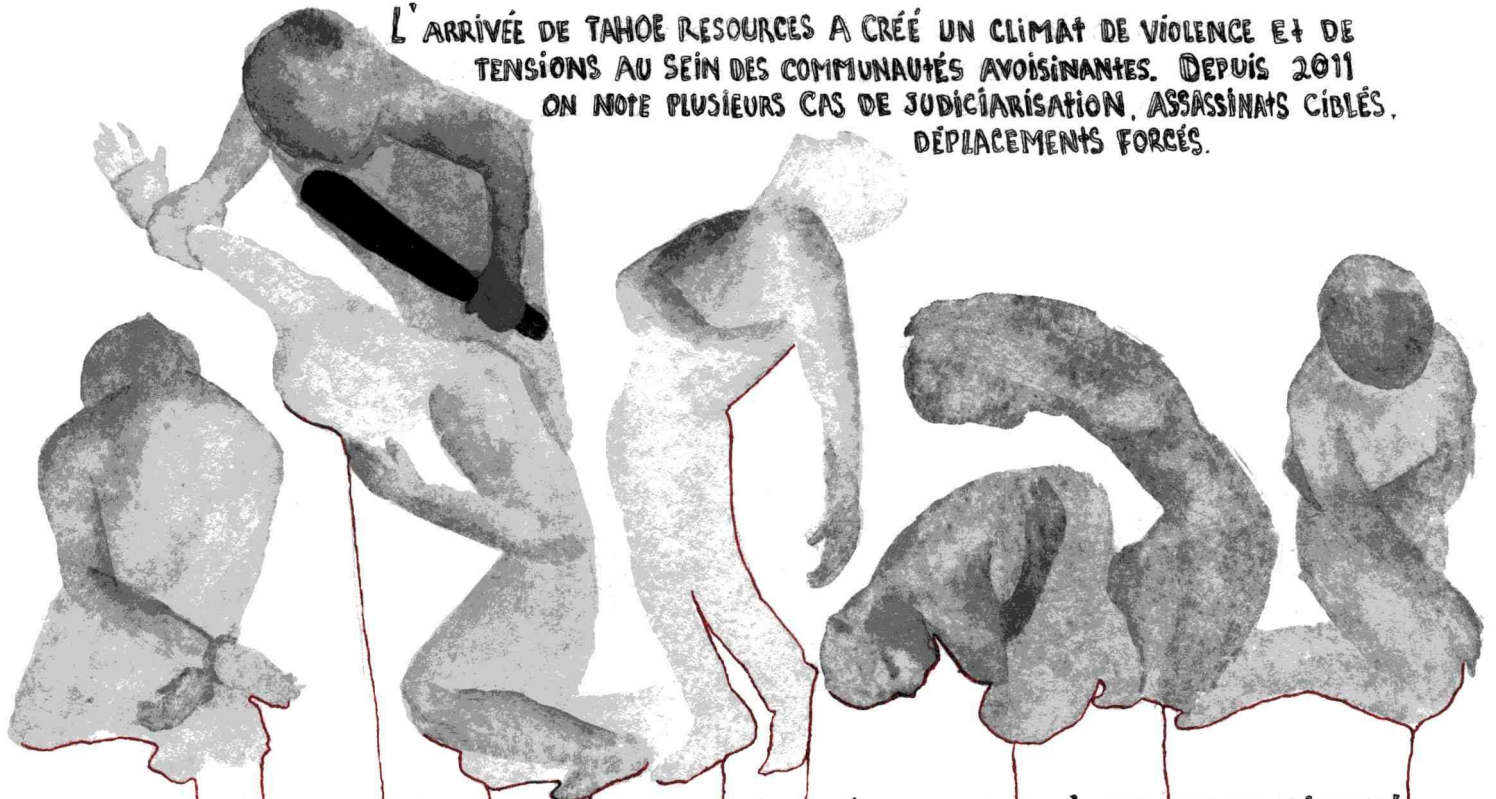


LE 3 AVRIL 2013, LE MINISTÈRE DES MINES ET DE L'ÉNERGIE A TRAITÉ TOUTES LES PLAINTES D'UN COUP, LES REJETANT UNANIMEMENT. CE MÊME JOUR, IL A OCTROYÉ LE PERMIS D'EXPLOITATION À TAHOE RESOURCES.



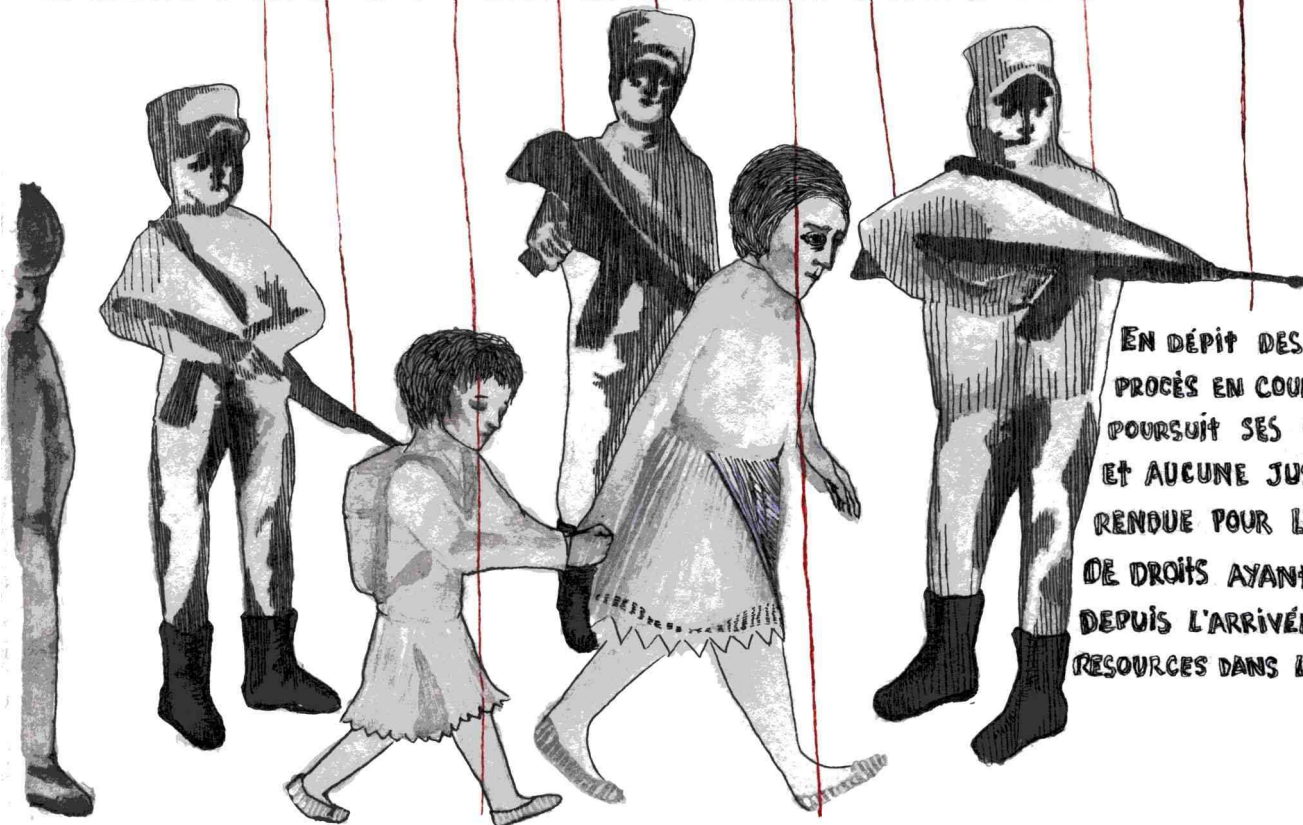
MALGRÉ QUE LA COUR D'APPEL AIT JUGÉ EN JUILLET 2013 QU'IL Y A EU IRRÉGULARITÉ DANS L'OCTROI DE CE PERMIS, TAHOE ANNONÇA LE DÉBUT DES OPÉRATIONS D'EXTRACTION EN JANVIER 2014.

L'ARRIVÉE DE TAHOE RESSOURCES A CRÉÉ UN CLIMAT DE VIOLENCE ET DE TENSIONS AU SEIN DES COMMUNAUTÉS AVOISINANTES. DEPUIS 2011 ON NOTE PLUSIEURS CAS DE JUDICIARISATION, ASSASSINATS CIBLÉS, DÉPLACEMENTS FORCÉS.

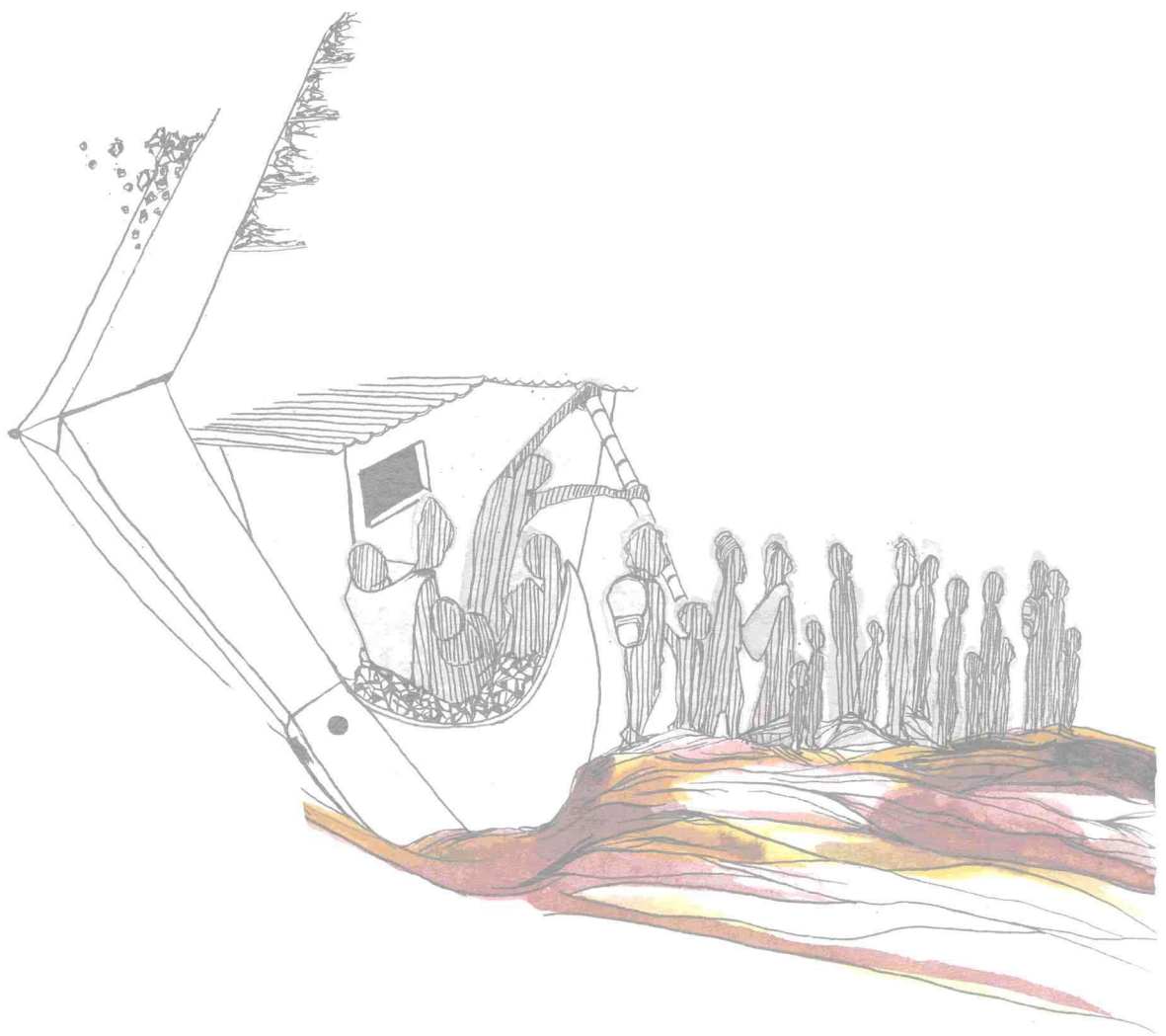


LORS D'UNE MANIFESTATION PACIFIQUE 6 PERSONNES ONT ÉTÉ BLESSÉES PAR ARME À FEU PAR LA SÉCURITÉ DE LA MINE. DES PROCÈS ONT ÉTÉ ENTAMÉS AU GUATEMALA ET AU CANADA POUR DÉNONCER LA RESPONSABILITÉ DE TAHOE RESSOURCES LORS DE CES ÉVÈNEMENTS.

LE 2 MAI 2013, L'ÉTAT D'URGENCE A ÉTÉ DÉCRÉTÉ DANS QUATRE MUNICIPALITÉS AVOISINANTES DE LA MINE ESCOBAL ET 3 500 EFFECTIFS DES FORCES DE L'ORDRE ONT ÉTÉ ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT. L'ÉTAT DE SIÈGE DURA UNE SEMAINE ET FUT PAR LA SUITE CHANGÉ EN ÉTAT DE PRÉVENTION POUR 15 JOURS.



EN DÉPÎT DES NOMBREUX PROCÈS EN COURS, LA MINE POURSUIT SES OPÉRATIONS ET AUCUNE JUSTICE N'A ÉTÉ RENDUE POUR LES VIOLATIONS DE DROITS AYANT ÉTÉ COMMISES DEPUIS L'ARRIVÉE DE TAHOE RESSOURCES DANS LA RÉGION.



MINE SAN MARTIN, VALLÉE DE SIRIA, HONDURAS

GOLDCORP

L'entreprise minière canadienne Goldcorp et sa filiale locale Entre Mares ont été actives entre 2000 et 2007 dans la vallée de Siria au Honduras. Les opérations de la mine d'or à ciel ouvert ont gravement affecté la santé des populations locales et dégradé la qualité de l'environnement. Plusieurs années après la fermeture de la mine, les communautés affectées n'ont toujours pas obtenu de réparations. La dénonciation des impacts des opérations minières demeure risquée.

!GOLDCORP, ME ENFERMA! LORSQUE L'EXPLOITATION MINIÈRE REND MALADE

Depuis 2003, on peut observer un phénomène de drainage minier acide en provenance du puits Palo Alto qui a causé une acidification des cours d'eau. En 2006, le bris d'une membrane géotextile d'un bassin de rétention a entraîné une infiltration de cyanure et d'arsenic dans les nappes phréatiques à des taux supérieurs à ceux permis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Une douzaine de familles déplacées par le projet minier, réinstallées dans la communauté de Palo Raro, ont consommé pendant 4 ans de l'eau contaminée à l'arsenic provenant d'un puits construit par Entre Mares pour leur approvisionnement en eau.

La présence de niveaux anormalement élevés de métaux lourds (plomb, arsenic, mercure, fer, cadmium) dans le sang des personnes vivant à proximité de la mine a été confirmée par des tests. Les enfants sont particulièrement nombreux parmi les victimes. En 2007, une évaluation du risque toxicologique réalisée auprès de 62 personnes vivant dans les villages avoisinants de la mine a démontré que 27 personnes, dont 24 d'âge mineur, avaient un niveau de plomb élevé dans le sang.

La contamination a causé, chez les populations locales, divers problèmes graves de santé: maladies de la peau, problèmes respiratoires, cancer du poumon, pneumoconiose, maladies cutanées, maladies gastro-intestinales, fréquence inhabituelle de fausses couches, maladies génétiques. Une enfant de 4 ans, née avec des malformations osseuses, est décédée en 2011. Les mêmes symptômes de malformation ont été détectés chez une autre enfant née en 2011 dans la communauté de Nueva Palo Raro.

ASSÈCHEMENT DES COURS D'EAU ET INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES

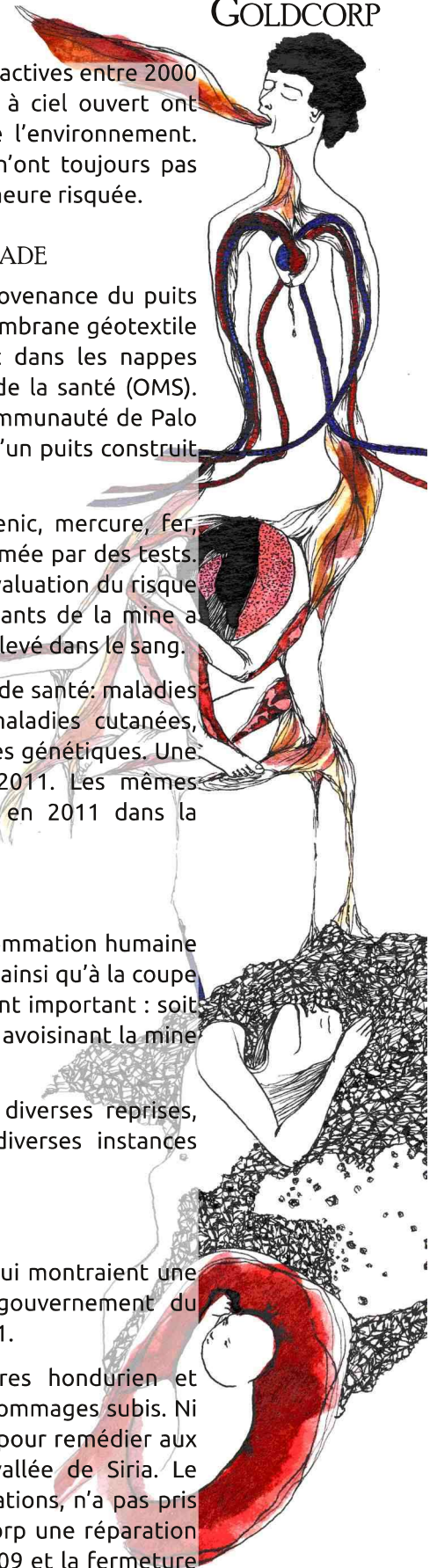
On a aussi observé une diminution des volumes d'eau disponibles pour la consommation humaine et la production agricole, attribuable à l'utilisation intensive de l'eau par la mine ainsi qu'à la coupe d'arbres. Les activités d'Entre Mares ont nécessité un volume d'eau extrêmement important: soit entre 550 000 et 740 000 litres d'eau par jour. En 2003, 18 des 21 sources d'eau avoisinant la mine s'étaient asséchées.

Des infractions à la réglementation du Honduras ont aussi été signalées à diverses reprises, notamment par le Secrétariat des Ressources naturelles (SERNA) et par diverses instances gouvernementales qui ont requis des évaluations sur la qualité de l'eau.

LE RÈGNE DE L'IMPUNITÉ: LES VICTIMES ATTENDENT TOUJOURS

En prenant connaissance des résultats des tests de sang, effectués en 2007, qui montraient une présence élevée de métaux lourds chez les populations avoisinantes, le gouvernement du Honduras et Goldcorp ont fait obstruction à leur divulgation jusqu'en février 2011.

Malgré plusieurs tentatives d'obtenir justice auprès des systèmes judiciaires hondurien et interaméricain, les victimes n'ont à ce jour obtenu aucune réparation pour les dommages subis. Ni le gouvernement du Honduras, ni l'entreprise n'ont pris de mesures adéquates pour remédier aux problèmes de santé publique causés par la présence de la mine dans la vallée de Siria. Le gouvernement du Canada, informé de la situation par de nombreuses dénonciations, n'a pas pris les dispositions nécessaires pour enquêter sur la situation ou exiger de Goldcorp une réparation pour les dommages environnementaux et sanitaires subis. Le coup d'État de 2009 et la fermeture des espaces publics et démocratiques subsistant depuis ont réduit encore davantage les possibilités pour les victimes d'obtenir justice.



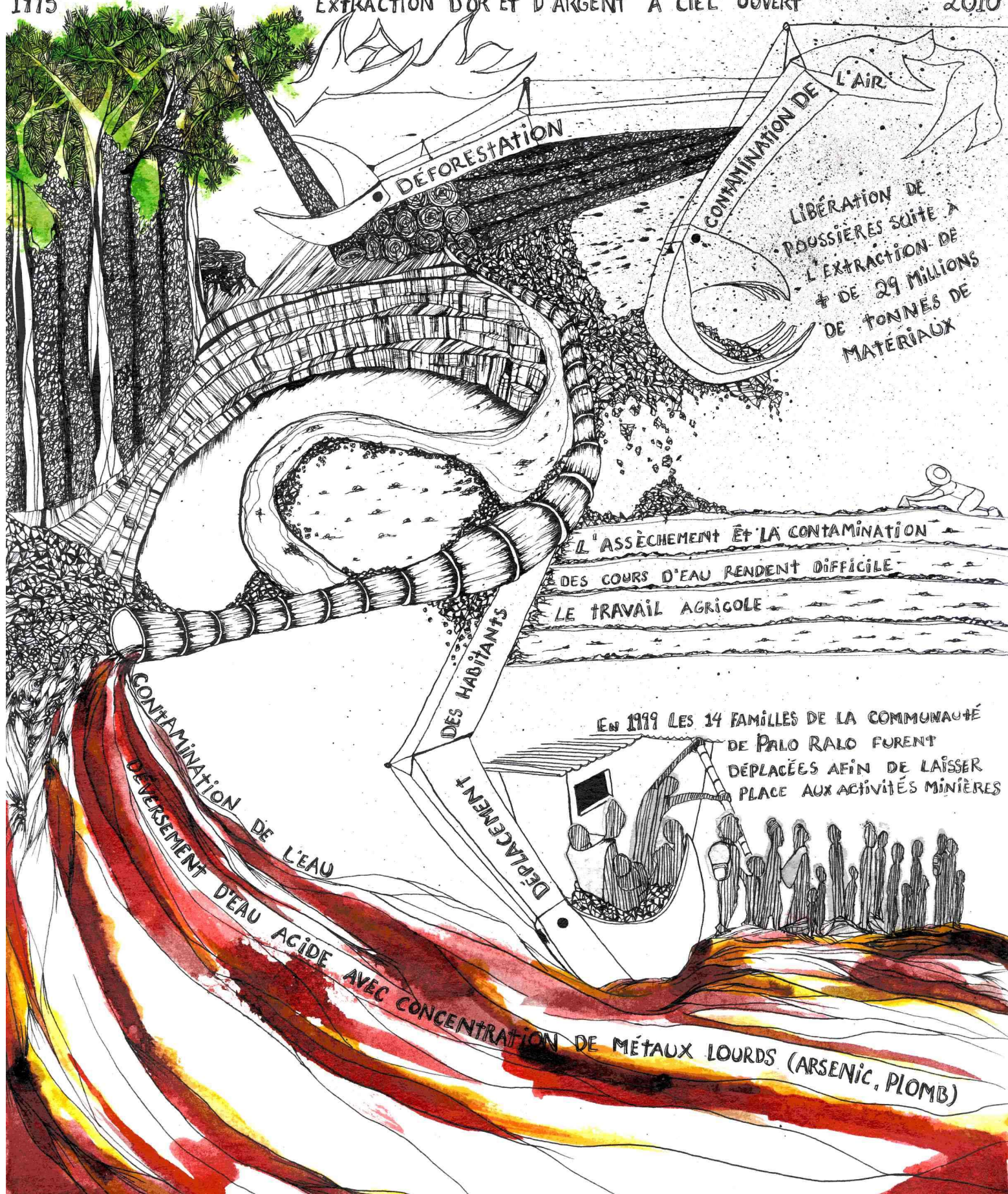
SAN MARTIN, HONDURAS

GOLDCORP - MINERALES ENTRE MARES DE HONDURAS S.A.

EXTRACTION D'OR ET D'ARGENT À CIEL OUVERT

1995

2010



CONSEQUENCES DE LA MINE SUR LA SANTÉ ET LA VIE DE LA POPULATION LOCALE

DURANT LA PÉRIODE D'EXPLOITATION

LA MINE ÉTAIT EN FONCTION

24 HEURES/24, 7 JOURS/7

LE BRUIT INCESSANT DES MACHINES
AINSI QUE LE CONTACT AVEC DE
GRANDES QUANTITÉS DE PRODUITS TOXIQUES
TEL LE CYANURE PROVOQUENT DES TROUBLES DE
SANTÉ MENTALE AU SEIN DE LA POPULATION LOCALE

• PRÉSENCE ÉLEVÉE DE PLOMB ET D'ARSENIC DANS LE SANG

MALADIES

DE PEAU ET PERTES DE CHEVEUX

RESPIRATOIRES

GASTRO-INTESTINALES

GÉNÉTIQUES

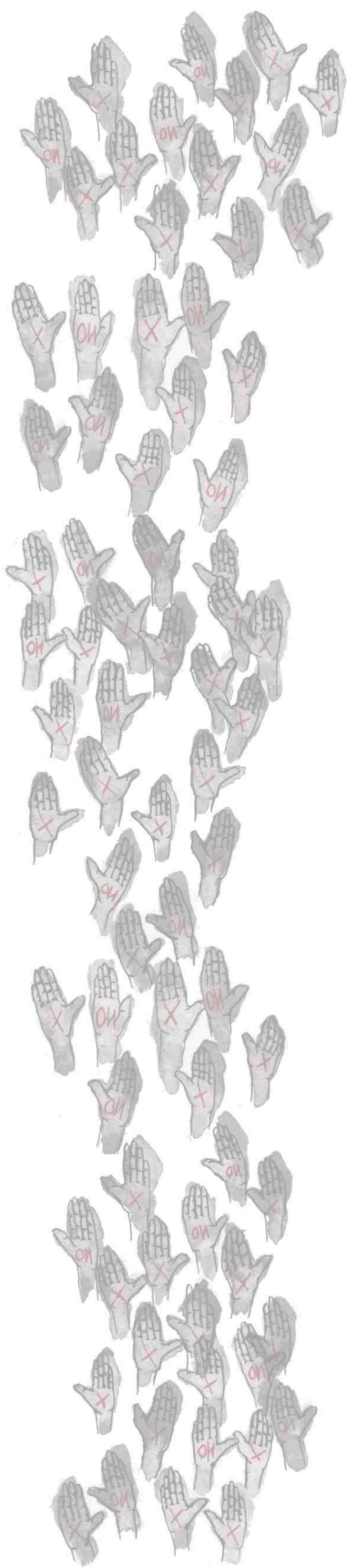
SYNDROME WERDNIG-HOFFMAN
(AMYOTROPHIE SPINALE INFANTILE)

- AFFECTION HÉRÉDITAIRE CARACTÉRISÉE
PAR UNE ATROPHIE DES NEURONES
MOTEURS DE LA MOELLE ÉPINIÈRE

TAUX ÉLEVÉ DE
FAUSSES COUCHES ET DE
MORTALITÉ INFANTILE

† LÉSLIE YANITZAPÉ
25 SEPTEMBRE 2010

MAÎGRÉ QUE LA MINE SAN MARTÍN FUT FERMÉE EN 2010, LA POPULATION LOCALE
CONTINUE ENCORE AUJOURD'HUI À SOUFFRIR DES CONSÉQUENCES DU DÉVELOPPEMENT MINIER.



POUR EN SAVOIR PLUS

Nous vous invitons à consulter le site web du TPP Canada pour plus d'informations sur la démarche de la session canadienne du Tribunal.

La requête formelle et les accusations présentées au Tribunal permanent des peuples, de même que le verdict rendu le 10 décembre 2014 à l'occasion de la Journée internationale des droits humains, sont disponibles en ligne: www.tppcanada.org.

LE CANADA A UNE RESPONSABILITÉ LÉGALE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS.

Dans son jugement, le jury du TPP soulignait que l'État canadien a une responsabilité claire en ce qui concerne le respect des droits humains par les entreprises minières enregistrées sur son territoire, et que cette responsabilité doit se traduire par des mécanismes appropriés pour rendre conditionnel l'appui gouvernemental au respect des droits humains par les entreprises et pour garantir l'accès à la justice aux personnes et aux communautés affectées.

Les mouvements sociaux et les organisations de la société civile sont invités à s'approprier les recommandations adressées par le Tribunal au gouvernement canadien, aux gouvernements hôtes et aux institutions internationales pertinentes.

TRIBUNAL PERMANENT DES PEUPLES (TPP) - SESSION CANADA
tpp.canada@gmail.com / www.tppcanada.org



LA TENUE DU TPP ET LA PRODUCTION DES OUTILS PÉDAGOGIQUES ONT ÉTÉ RENDUES POSSIBLES GRÂCE À L'APPORT DES PARTENAIRES SUIVANTS:

ORGANISATIONS PARTENAIRES

Alliance internationale des femmes	Fondation Lelio et Lisli Basso
Alternatives	Institut Polaris
Association des juristes progressistes	Justice transnationales extractives (JUSTE)
Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)	Latin American and Caribbean Solidarity Network's (LACSN)
Canada Save Rosia	L'Entraide missionnaire
Centre International de Solidarité Ouvrière (CISO)	Ligue des droits et libertés
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	Maritimes-Guatemala Breaking the Silence
Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté (Centr'ERE), UQÀM	Solidarity Network
Cercle des Premières Nations de l'UQÀM	Mer et Monde
Chaire Nycole-Turmel sur les espaces publics et les innovations politiques, UQÀM	McGill Research Group Investigating Canadian Mining in Latin America (MICLA)
Coalition québécoise sur les impacts socio-environnementaux des transnationales en Amérique latine (QUISETAL)	Mining Injustice Solidarity Network
Coalition pour que le Québec ait meilleure mine	Mining Watch Canada
Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL)	Nobel Women's Initiative
Comité UQÀM-Amérique latine	Observatoire des Amériques, UQÀM
Common Frontiers	Observatoire latino-américain des conflits environnementaux (OLCA)
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	Projet Accompagnement Solidarité Colombie (PASC)
Conférence religieuse canadienne (CRC)	Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG)
Conseil des Canadiens	Projet planète bleue
Fédération des femmes du Québec (FFQ)	Regroupement de solidarité avec les autochtones
Femmes autochtones du Québec (FAQ)	Réseau oecuménique justice et paix (ROJeP)
Femmes de diverses origines	Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
	Rights Action
	Solidarité Laurentides Amérique centrale (SLAM)
	Watch and Act : Romanians and North-Americans for the Environment and Democracy

PARTENAIRES FINANCIERS

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)	Confédération des syndicats nationaux (CSN)
Fonds pour l'éducation et l'engagement du public à la solidarité internationale (FEEPSI) de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)	Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN (CCMM-CSN)
Alliance de la fonction publique du Canada (PSAC-AFPC)	Développement et Paix
Association étudiante des baccalauréats interdisciplinaires des champs d'études politiques, UQAM	Fondation Béati
Association facultaire étudiante de science politique et droit (AFESPED-UQAM)	Fondation Léo-Cormier
Caisse d'économie solidaire Desjardins, qui contribue à bâtir un Québec plus juste dans la perspective d'un développement durable (www.caissesolidaire.org)	Fonds de solidarité - Syndicat des conseillères et des conseillers de la CSQ
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	Fonds humanitaire des Métallos
Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri (CEDA)	Inter Pares
	Observatoire des Amériques
	L'Entraide missionnaire
	Fonds de recherche – Isabel Orellana, Département de didactique, UQAM
	McGill Research Group Investigating Canadian Mining in Latin America (MICLA), McGill University
	Soutien à l'action bénévole

COMITÉ ORGANISATEUR



“Les activités des entreprises minières canadiennes en Amérique latine ont signifié pour les membres des communautés affectées une violation récurrente et systémique de leurs droits, en les privant de diverses façons de la possibilité de jouir des droits fondamentaux dans les champs civil, économique, social et culturel. Il ne s’agit pas d’actions isolées, mais plutôt d’agissements systématiques, favorisés et alimentés par un cadre légal et politique d’impunité.”

- VERDICT DU TRIBUNAL PERMANENT DES PEUPLES,
SESSION SUR L’INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE,
DÉCEMBRE 2014

